

L'ancienne Loi de protection eugénique : c'était le contrôle gouvernemental de la qualité populaire ou le choix de la société ?

Yoshimi Kakimoto (Université Nara-joshi)

Homini igitur nihil homine utilius¹

Le Japon est connu depuis longtemps pour sa Loi de protection eugénique. Mais le regard de la société japonaise et les chercheurs sur elle diffère : la société japonaise l'acceptait la légalisation de l'avortement en général, alors que les chercheurs intéressés par l'eugénisme, ils voient en elle la nature d'élimination eugénique. «Le cas du Japon est intéressant en ce que “la loi de protection eugénique”, pour légaliser les stérilisations, dit Testart dans *Le Désir de Gène*, n'a été adoptée qu'en 1948, moment où un reflux net de ces pratiques commençait dans les autres pays. »²

D'où vient cet écart de compréhension entre la société japonaise et les chercheurs attentifs à l'élimination d'un groupe social minoritaire ? Les Japonais n'apercevaient-ils pas la nature discriminative de cette loi cachée par la légalisation de l'avortement ?

J'aimerais examiner ici, au travers de cette loi, ce que pose le problème dans l'eugénisme en tant que une pensée visant la réforme sociale, et la raison pour laquelle l'eugénisme était accepté.

1. Naissance de la Loi De la Protection Eugénique comme contrôle de naissance

1. L'avortement au Japon et le nationalisme

Maintenant, la Loi de protection eugénique, qui a autorisé la pratique médicale de l'eugénisme, a été instituée en 1948 et a été révisée en 1996 en loi pour protection de maternité. Mais pour savoir le contexte qui a permis l'institution de l'ancienne loi, il nous faut aborder un peu l'histoire et les débats autour de la procréation.

Les chercheurs en démographie indiquent que la population sociale était stable à l'époque de l'interdiction des voyages des japonais et de limitation des communications avec les occidentaux (1641- 1854). On peut imaginer des certaines raisons à cela : les famines suivant de mauvaises conditions météorologiques, l'habitude de l'infanticide et l'avortement en raison de la difficulté de la vie des paysans, l'habitude de l'abandon des enfants y compris les nouveau-nés, etc. On ne connaît pas encore la raison exacte expliquant cette stabilité démographique, mais quant au plan familial, on peut dessiner une part de ce qui se passait.

Au début du 19^{ème} siècle, selon Kito, les naissances des enfants dans des familles avaient lieu à l'intervalle régulier : par exemple, les archives officiels de fécondation du village Nakaishii pour cette époque, indiquent que l'intervalle moyen des naissances pour une femme était de 2,44 ans³. On

¹ Propositio XVIII, VI. *De Servitute Humana seu de Affectuum Viribus*, in *ETHICA*, Spinoza

² Jaques TESTART, *Le Désir de Gène*, Champs-Flammarion, 1994, p.62

³ KITO Hiroshi, *Jinko kara yomu nihon no rekishi*(Lire l'histoire japonaise- du point de vue de la démographie), Kodansha-Gakujutu-bunko, 2000, pp..139-140

peut imaginer que l'avortement ou l'infanticide y était pratiqué, mais il est difficile de différencier à partir des taux de mortalité des nouveau-nées et des petits enfants, quel cas correspondait à une mort en raison du mal état physique ou celle en raison de la décision de la mère ou la famille. Pour pratiquer la planification familiale, il doit d'abord y avoir la baisse de taux de mort des enfants, parce que « si 60 pourcentages des enfants ne peuvent pas survivre plus 10 ans, on ne peut pas exercer la planification familiale. »⁴ : la régularité temporelle de la procréation indiquerait donc des autres raisons qu'on doit examiner⁵.

Les chercheurs indiquent également l'existence de régions où on constate un net déséquilibre démographique entre les garçons et les filles : par exemple, dans le village Higashikawa, à Kochi, le ratio de garçon moins de 14 ans était de 180 contre 100 filles⁶. La préférence du sexe de l'enfant existait dans certaines régions et l'infanticide était un moyen efficace d'avoir un enfant du sexe désiré.

Mais pour cette époque, on ne peut pas dire clairement que la préférence de sexe d'enfant témoignait l'existence de l'élimination des personnes handicapées, parce que la naissance d'un enfant handicapé était bien reçue par la famille, comme un signe de bonheur⁷.

On peut donc dire que dans certaines régions japonaises, l'avortement et l'infanticide étaient plutôt un moyen de contrôler les naissances dans la famille. Et on peut également ajouter que le terme *mabiki*, c'est-à-dire l'infanticide d'un nouveau-né, a son origine au tri des plants en vue de les bien cultiver. Pour savoir pourquoi la société japonaise acceptait l'eugénisme sans hésitation, il faut noter la tendance sociale qui permettait l'infanticide et l'avortement pour la facilité de la vie familiale.

2. De la Loi de protection eugénique de nation à la Loi de protection eugénique

Pour comprendre le processus d'acceptation sans hésitation de l'eugénisme, il faut traiter de la

⁴ OTA Motoko, *Préface*, in *Kinsei-nihon Mabiki Kanko Siryo Syusei* (Les documents et des analyses de l'infanticide et l'avortement au Japon moderne), édité par Ota Motoko, Tosui Shobo, 1997, p.20

⁵ D'une part, selon les sociologues de la famille, il semblerait que les familles dans certaines régions, choisissaient l'avortement et l'infanticide à des fins de planification familiale, mais d'autre part, il existe quelques documents qui témoignaient la tendance d'interdire l'avortement ou l'infanticide, par exemple dans la région Hokuriku où la communauté de bouddhisme 'protestante' Jodo-shinshu était très bien organisée et qui tentait d'élever affectueusement des enfants (TACHINAMI Sumiko, *L'abandon des enfants, des enfants adaptés et le bouddhisme dans la région Ecchu*, in *Kinsei-nihon Mabiki Kanko Siryo Syusei*, pp.469-472, et les documents de la secte bouddhisme pp.550-560).

⁶ OTA Motoko, *Des documents et l'analyse autour le coutume de mabiki*, in *Kinsei-nihon Mabiki Kanko Siryo Syusei*, p.574

⁷ Dans la mythologie japonaise, il y a un conte qui raconte l'histoire de la naissance d'un dieu étant gravement handicapé et qui est abandonné dans la mer par ses dieux de parents, mais qui ressurgit à l'époque d'Edo sous l'apparence d'Ebisu, le dieu de bonheur. On pensait donc que la naissance d'un enfant handicapé était une sorte de signe de bonheur familial. (Hanada Syuncho, *Rekishu ha tsukurareru* (l'histoire modifiée), in *Shogaigaku heno Shotai* (Invitation à la science de la disability) éditée par ISHIKAWA Jun et NAGASE Osamu, 1999, pp.264-268)

conscience du gouvernement japonais en matière du retard de la modernisation par rapport aux pays occidentaux, et puis la perte de la confiance vers la modernisation de pays face à la défaite en 1945.

Après les rencontres avec des pays qui demandait l'ouverture, le shougounat Tokugawa a redonné l'ensemble du pouvoir politique à l'Empereur en 1867, et la restauration par le gouvernement Meiji commence. Pour les personnes politiques et les intellectuels ayant l'intérêt de la réforme sociale, la tâche la plus urgente était de remplir les conditions d'un état modernisé⁸.

Face à la nécessité d'augmenter la force des armées, le gouvernement Meiji introduit d'abord dans le Code Pénal le crime d'avortement sauf le cas de grossesse anomalie(1880). Et sur demande de l'Armée de Terre, le gouvernement Meiji a mis en place le Ministère de la Santé(1938), et on mettait des affaires eugéniques dans le Département de Prévention pour maintenir la santé populaire et à prévenir la maladie psychologique, l'alcoolisme, les maladies chroniques, les maladies vénérienne et la maladie de Hansen. De plus, pendant la guerre envahissante à la Chine(1937-1945), le gouvernement a décidé d'interdire l'avortement en général par la Loi eugénique de nation(1940)⁹. Mais au niveau de peuple, bien que le premier objectif de cette loi soit la pratique eugénique, elle avait plutôt pour effet d'interdire l'avortement, à cause des directives gouvernementales visant à accroître les naissances.

C'est donc après la défaite du Japon à la Deuxième Guerre Mondiale que la politique eugénique était renforcée.

Aussitôt après l'annonce par l'empereur la capitulation sans condition, la société japonaise a dû faire face au problème de l'accroissement démographique rapide du fait du retour au Japon des soldats et du peuple des anciennes colonies ainsi que de la croissance des naissances. La légalisation d'avortement était donc nécessaire du point de vue de la politique démographique, mais dans le même temps, on la demandait au point de vue eugénique.

En 1948, la Loi de protection eugénique, dont l'article premier commençait par cette phrase « cette loi vise la prévention de la naissance de descendants défavorables au point de vue

⁸ Par exemple, visant l'amélioration de la qualité du peuple, un journaliste conseillait le mariage entre les Japonais et les Européennes. On peut trouver ici un point identique à celui de la pratique eugénique.

⁹ Selon Matsubara, dans la première mouture, la Loi Eugénique de la Nation avait deux buts : d'abord l'interdiction de l'avortement en général, et en suite la stérilisation des malades mental héréditaires, des personnes ayant un handicap physique ou mental héréditaire, et des personnes ayant d'autres handicaps. Mais des psychiatres ont pris position contre la stérilisation des malades mentalement handicapés, et les députés ne l'admettent pas parce qu'ils pensaient que cette loi est contre la direction du gouvernement qui a décidé la multiplication de naissance. Le gouvernement est donc forcé de modifier cette loi en éliminant l'article qui autorisait l'avortement pour la raison eugénique, et lève l'âge minimum des malades pour subir la stérilisation avec un consentement parental, de moins 25 ans à moins 30 ans. (MATSUBARA Yoko, *Sengo no yuseihogoho to iu nano danshuho* (Le Loi de « Protection Eugénique » comme un loi imposant la stérilisation), in *Yuseigaku to Ningen Shakai*(L'eugénisme et la société humaine), librairie Kodansha, 2000, pp.181-182)

eugénique », a été promulguée en suivant la proposition en 1946, sur demande des députés du Parti Socialiste qui comprenaient les féministes. Les conditions légales d'avortement étaient :

- être la femme ou son conjoint souffrant d'une maladie psychologique ou physique héréditaire,
- être la femme ou son conjoint ayant un parent jusqu'au quatrième degré souffrant une maladie psychologique ou physique héréditaire,
- être la femme étant impossible de procréer un enfant en raison de la santé matérielle,
- être la femme étant impossible de procréer pour raison économique (à partir de 1949), et
- être la femme ou son conjoint étant atteint de la maladie de Hansen.

De plus, en ce qui concerne aux malades mentales et des malades de Hansen, s'il était difficile d'obtenir leur consentement pour la stérilisation, celui-ci n'était pas nécessaire¹⁰.

Pendant que la commission en charge de la préparation de cette loi travaillait, les membres du gouvernement envisageaient d'aller plus loin encore dans la direction eugénique que la Loi pour protection nationale. Mais dans la pratique, il en est allé différemment des dessins du gouvernement ; le nombre d'avortement en raison de la santé du corps maternel représentait un tiers et demi en 1949 et deux tiers en 1951¹¹ ; le nombre de stérilisations eugéniques, soit forcés soit avec le consentement de patient, ont atteint leur maximum en 1955-1956 mais ont progressivement diminué ensuite¹². Par ailleurs, l'avortement clandestin n'a pas disparu, et après diverses révisions de la loi, la condition économique à l'avortement sur décision d'un médecin a été légalisée à quoi toute sorte d'avortement est actuellement possible dans le délai légal¹³. L'image de la Loi de protection eugénique comme la légalisation d'avortement dans la société japonaise, s'est alors formé, malgré l'existence du crime d'avortement figurant dans le Code Pénal et la nécessité d'avoir l'autorisation de son partenaire pour l'avortement.

2. L'eugénisme et le féminisme visant la pensée de la réforme sociale

1. L'eugénisme et la réforme sociale

Au Japon, au début de 20^{ème} siècle, la société n'avait pas le choix des pratiques ou des administrations pour renforcer les facultés désirables du peuple, mais les personnes ayant l'intérêt à l'amélioration de la « qualité » des japonais, ont insisté sur la nécessité de l'intervention de l'Etat sur

¹⁰ Au début, la maladie mentale et le handicap mental n'étaient pas compris dans les conditions légales. On les a ajoutées en 1951 et en 1952.

¹¹ Calculé les chiffres dans *La Loi modifiée pour la Protection Eugénique*, p.4, par TAKAHASHI Kazuyoshi, in *Sei to Seisyoku no Jinkenmondai Siryosyusei*, vol.26, Fuji-syuppan, p.164

¹² TSUGE Azumi, ICHINOKAWA Yasutaka, KATO Syuichi, *Yusei-Hogo-ho wo meguru saikin no doko*(Actualité d'aujourd'hui autour la Loi de la Protection Eugénique), in *Seishoku-gijutsu to Gender*(la technique de la procréation et le genre), éditée par EHARA Yumiko, Keiso Shobo, 1996, p.381-387

¹³ En 1953, il était moins de 28 semaines mais abrégeait au-dessous de 22 semaines après quelques modifications(1991).

les naissances entre des personnes analphabètes et celles ayant des maladies qui semblaient héréditaires. L'eugénisme, étant déjà connu au deuxième moitié du 19^{ème} siècle¹⁴, exerçait une influence très forte sur les débats quant au moyen de devenir un pays avec le peuple de « qualité supérieure ».

La première apparition du nom de Galton et de l'eugénisme daterait de 1910, dans l'*Amélioration de la race japonaise* par Unno : à cette époque, alors que la notion de l'hérédité était déjà connue, Unno insistait sur le fait que la proportion de peuple de qualité diminue par les sélections inverses causés par la guerre, des maladies, l'alcool et la concupiscence¹⁵, et recommandait le mariage d'amour au point de vue de l'amélioration de peuple¹⁶.

La tendance à l'élimination des personnes ayant des qualités indésirables n'apparaît pas dans l'essai de Unno qui accordait autant d'importance à l'influence des circonstances de la vie après la naissance qu'au caractère héréditaire. Mais au milieu des années 1910, les personnes intéressées insistaient de plus en plus à insister l'importance d'hérédité par rapport des circonstances de la vie. Yamaguchi écrit dans son essai qu'il existe cinq moyens de comprendre le système génétique, et il insiste sur le fait qu'il n'y a aucun raison de prendre en compte du milieu de vivre et que l'hérédité décide la qualité de l'individu¹⁷.

L'eugénisme appartient à la pensée de la réforme sociale. Les féministes n'ont pas fait l'exception de profiter bien de l'eugénisme pour élaborer leurs théories. On peut voir un bon exemple de ceci dans une fameuse controverse à propos de la possibilité de demander la protection de l'Etat en matière de la maternité. Cette controverse commence entre YOSANO Akiko, poétesse célèbre de romantisme, qui nie l'aide gouvernemental à la femme dans la maternité pour l'indépendance économique de la femme, et HIRATSUKA Raicho, féministe ainsi que femme savante qui insiste la maternité comme une condition pour devenir une citoyenne¹⁸. Mais on ne peut pas ignorer que, quand elles discutent de la maternité comme du

¹⁴ SUZUKI indique que le nom de Galton apparaît pour la première fois dans *Nihon-jinsyu Kairyō Ron* (L'amélioration de la race japonaise) en 1884 par TAKAHASHI Yoshio (SUZUKI Zenji, *Nihon no Yuseigaku* (Eugénique au Japon, Sankyo-syuppan, 1983, p.39). On trouve aussi le nom de Galton dans *Nihon-jinsyu Kairyō Ron* (L'amélioration de la race japonaise) par UNNO Kotoku, publié en 1910, p.140 (*Sei to Seisyoku no Jinkenmondai Siryosyusei*, vol.15, Fuji-syuppan, p.66)

¹⁵ UNNO, *ibid.*, p.59 (dans *Sei to Seisyoku no Jinkenmondai Siryosyusei*, vol.15, Fuji-syuppan, p.46)

¹⁶ UNNO, *ibid.*, p.98-100 (*Sei to Seisyoku no Jinkenmondai Siryosyusei*, vol.15, Fuji-syuppan, p.56)

¹⁷ YAMAGUCHI Yoshio, *Jinrui no Iden* (Hérédité de race), p.29-30 (*Sei to Seisyoku no Jinkenmondai Siryosyusei*, vol.15, Fuji-syuppan, p.173)

¹⁸ Aux yeux d'YOSANO, qui pense l'indépendance économique de femme comme la condition nécessaire de l'égalité entre deux sexes, il n'est pas possible que des femmes demandent à l'Etat un aide pour la maternité, si elles ne doivent pas compter sur de l'argent d'homme. Mais HIRATSUKA, traductrice *La renaissance de la maternité* d'Ellen KEY, insiste sur la nécessité de l'aide gouvernementale pour la maternité, car « devenir une mère d'un enfant est devenir une existence sociale, nationale et humaine » et que « un enfant n'est pas à des parents mais à la société ». (*Siryō : Boseihogo ronso* (Documents sur la maternité), ed. par KOUCHI Nobuko,

fait d'élever un enfant appartenant à l'Etat, elles différencient des femmes qui peuvent avoir un enfant en bonne forme et celles qui ne peuvent avoir qu'un enfant de misère qui deviendra un obstacle pour le développement social. Ce regard sur les femmes en difficulté était un des points communs avec la pensée de la réforme sociale qui insistait sur la nécessité de faire baisser de la naissance dans la classe défavorisée.

2. Les personnes discriminées, était-il l'existence inutile ?

Du fait que des conditions légales permettant un avortement dans la loi de 1948, l'avortement constituait un moyen de contrôler les naissances. Au Japon, après la légalisation de 1948, la caractéristique de l'avortement est au point où la majorité des femmes avortées étaient celles qui étaient mariées et qui avaient déjà des enfants. Pendant les années en 1950, le nombre annuel d'avortements ne passait pas sous la barre du million. A la fin des années 1960, les conservateurs nationalistes, voyant ces chiffres et étant influencés par l'air de stigmatiser des femmes ayant avorté, insistent sur la nécessité de faire diminuer leur nombre en éliminant la condition économique dans la loi en 1948.

Ils avaient une bonne raison pour insister sur l'abrogation de la condition économique : ils pensaient que c'était le métier de femme de garder et de lever des enfants quelle que soit la situation, et que choisir un avortement comme un moyen d'éviter une naissance traduisait une carence maternelle et un manque de responsabilité vis-à-vis d'un enfant. Mais leur point de vue n'impliquait pas un respect pour tous les enfants ; ils pensaient qu'on devait éviter de donner naissance d'un enfant handicapé, car ils considéraient que l'accueil social des personnes handicapées faisait un obstacle du développement d'Etat en train de se reconstruire. L'eugénisme a aussi survécu dans un contexte où minimisait le bien public dans le budget de l'Etat, et quelques intellectuels conservateurs ont pris parti pour l'insertion de la condition de l'interruption de grossesse pour raison médicale, bien qu'ils insistent d'autre part l'abrogation de la condition économique de l'avortement légale. A la fin des années 1960, ils ont proposé à la Diète l'élimination de la raison économique dans les conditions légales d'un avortement et l'ajout de la condition légale pour l'avortement pour raison médicale suivant le dépistage prénatal.

Les féministes ont contesté l'élimination de la condition économique mais elle ne pensait pas au problème de l'ajout de l'article relatif au fœtus. C'est l'association des personnes souffrant d'une infirmité motrice cérébrale, Aoi-Shiba no Kai (l'Association des Herbes Vertes), qui contestait de manière extrême.

A cette époque, il y avait des affaires qui blessaient le droit à la vie des personnes handicapées : l'une est l'affaire à Yokohama, en 1970, dans laquelle une mère désespérée a tué son enfant handicapé, et l'autre celle du mouvement du département Hyogo pour « ne pas

Domesu-syuppan, 1984)

donner la vie à un enfant de misère », qui a annoncé une directive selon laquelle des femmes enceintes pourraient passer gratuitement l'amniocentèse. Quant à l'affaire de Yokohama, la société parentale des enfants handicapés mentaux et physiques, a lancé un grand mouvement pour demander une punition très légère à la mère qui donnait la mort à son enfant handicapé, mais l'association Aoi Shiba no Kai, rejetant toute forme de la compassion et la solidarité par pitié pour un handicapé, et demandant la droit à vie, a lancé une accusation radicale sous ce slogan « c'est naturel pour un enfant handicapé d'être tué par ses parents ? »

Elle n'a pas manqué de contester la droit de femme sur son propre corps, en demandant si la liberté du corps pour la femme signifiait la liberté d'avorter un fœtus semblant présenter un handicap. Sous les accusations que la liberté féminine envers son propre corps menacerait le droit à la vie pour des personnes handicapées, les féministes ont changé leurs discours à la direction d'examiner ce que c'est que l'autonomie féminine dans la procréation, et elles sont arrivées de trouver le chemin pour coopérer avec les activistes handicapés au point d'être victimes de la société qui demande à la femme toute la responsabilité de la famille et à la personne handicapée tout le malheur.

Au Japon, peu de gens se sont interrogés sur le titre d'être humain du fœtus, à l'exception de quelques sociétés religieuses¹⁹. Qu'il s'agisse de l'avortement en général ou l'avortement sélectif, depuis l'époque d'Edo, les décisions relatives à la procréation se fondent sur des situations de vivant. De plus, qu'il s'agisse de l'avortement comme la liberté de la femme sur propre corps ou l'avortement sélectif d'après le dépistage prénatal, il faut deviner et prendre compte la situation sociale dans la quelle la femme et la personne handicapée se trouvent. On peut voir dans le point de vue japonais, plutôt pragmatique, une différence par rapport à celui de la civilisation chrétienne qui donne la définition du commencement de la vie à partir de la conception, comme on le voit dans le premier article des Lois dites de bioéthique en 1994 - qui commence la presque même phrase du premier article de la Loi Veil²⁰.

Les manifestations des personnes handicapées ont progressivement changé le regard de la société sur la pratique eugénique et le préjugé vers eux. En même temps, du côté des médecins, les voix s'élevant contre la dimension discriminative de la loi de protection eugénique se sont multipliées. Finalement, sous le coup des accusations contre cette loi, le gouvernement a décidé de la réviser : en 1996, abrogeant toutes les pratiques eugéniques, il l'a transformée en Loi pour la protection de maternité.

¹⁹ En 1949, l'association de la culture chrétienne avait fait un communiqué contre la légalisation d'avortement (*Contestation pour la vie humaine*, Association de la culture chrétienne, août 1949, dans *Sei to Seisyoku no Jinkenmondai Siryosyusei*, vol.26, Fuji-syuppan, p.1-9).

²⁰ On peut voir un exemple de cela dans l'utilisation de l'article possessif, c'est-à-dire le remplacement dans « le commencement de la vie » par « le commencement de sa vie », relatif à la statut de l'embryon(le Journal officiel de la République française, Débat Parlementaires au 20 janvier 1994).

3. le désir, la science, la société

1. L'ambiguïté de « la prévention de naissance des descendants défavorables »

Pourquoi l'idée d'amélioration de peuple séduisait-t-il les intellectuels ayant l'intérêt de la réforme sociale ?

Suzuki indique que Fukuzawa, un penseur très influençant à la fin de 19^{ème} siècle, avait osé de redonner confiance de la classe des samouraïs, qui avait été brisée par l'administration pour instituer l'égalité sociale entre les classes, mais qu'il soulignait aussi que la chute de la classe des samouraïs avait entraîné l'affaiblissement de l'Etat²¹. Ceux qui ont transmis les idées de l'évolutionnisme et l'eugénisme au Japon, y compris des disciples de Fukuzawa, pensaient que ces pensées attestaient de la qualité de la classe de samouraïs. En raison du complexe d'infériorité dont souffrait le Japon à cause de son retard en matière industrielle et de sa tendance généreuse en termes de la planification familiale depuis l'époque d'Edo, le sol de l'acceptation de l'eugénisme était fait arrière-plan du sentiment des intellectuels. A leurs yeux, et y compris les féministes, l'amélioration de peuple était une tâche urgente pour rattraper aux pays occidentaux impérialistes et l'existence de peuple pauvre était un obstacle au développement de la nation. On y trouverait quels éléments de l'eugénisme était proche du désir collectif : la reconnaissance du retard de pays, et la distinction entre un peuple désirable et un peuple indésirable dans le but de devenir un pays dont le peuple serait de « qualité ».

De plus, l'expérience de la défaite de la Deuxième Guerre Mondiale accentuait la tendance administrative à l'eugénisme plus qu'avant la guerre. Et pour devenir un pays membre de grandes puissances, il fallait éliminer le peuple indésirable : l'eugénisme profitait donc bien à l'administration gouvernementale et à la tendance de la société japonaise. Dans ce contexte social, des personnes handicapées étaient stigmatisées. Une ligne différenciation entre le peuple méritant et celui non méritant.

Mais cette ligne n'était pas fixe. Si on examine les discours des réformistes sociaux, y compris ceux des féministes, on remarque que, avant la guerre deuxième mondiale, la pauvreté était considérée comme la cause des crimes et que le contrôle de naissance des personnes pauvres était souhaitable. Toutefois, après la défaite, les pratiques eugéniques ont non seulement été encouragées vis-à-vis des personnes souffrant de maladies mentales héréditaires mais aussi de celles atteintes de maladies infectieuses comme la maladie de Hansen.

La différenciation entre le peuple désirable et le peuple indésirable change en fonction des nécessités administratives et du besoin social. Mais comme la pratique de la Loi de la protection eugénique l'indique, une fois que quelques pratiques qui faisaient autrefois des objets de punitions sont légalisés, comme l'avortement en général, elles sont appliquées à des cas qui n'avaient pas été envisagés par législateur.

²¹ Suzuki, *ibid.*, p.14-16

2. La normalité de la théorie scientifique et le système de valeur de la société

L'ambiguïté de la différenciation entre la caractéristique désirable et la caractéristique indésirable, se fonde sur le système de valeur et la norme de la société. Un problème de l'eugénisme vient du fait qu'il semble être construit sur la « vérité » de la science naturelle.

Quand nous discutons la théorie scientifique qui nous donne un cadre de l'observation ou un point de vue sur le monde physique et naturel, nous sommes enclins à y voir avec la véracité absolue et neutre, et nous n'osons pas douter sa nature concrète. Mais pour des chercheurs, la science naturelle est un sujet de recherche toujours inachevé. D'où vient cette différence de la compréhension entre les chercheurs et les personnes non-spécialistes ?

On pourrait dire qu'il y a quelques phases dans la réception sociale de la théorie scientifique : d'abord celle durant laquelle la théorie de la science naturelle a été diffusée dans la communauté de chercheurs, comme T. Kuhn indique dans *The Structure of Scientific Revolutions*, puis, celle de la société et des chercheurs en science naturelle, autrement dit la phase d'expliquer la théorie scientifique à la société, et enfin, celle de l'application de la théorie de la science naturelle au niveau de la société, c'est-à-dire celle de l'application et la modification de la théorie scientifique à la demande sociale.

Dans la première phase, dans le cadre de la science normale, l'efficacité de la théorie dépend de son adéquation au paradigme existant ou des difficultés posées par le paradigme utilisé : en tant que la théorie de la science naturelle, il y en aurait la compréhension commune et bien partagée entre chercheurs, et ils la traitent comme l'idée neutre. Mais dans la deuxième phase, l'écart de la compréhension naît entre les chercheurs et la société : bien que les chercheurs la présentent comme un résultat non abouti, des personnes non-spécialistes l'acceptent comme la vérité immuable. Cet écart grandit en avançant vers la dernière phase ; la société et des individus qui ne sont pas des chercheurs veulent l'utiliser pour le profit de la vie en fonction des attentes de la société et des individus et la théorie de la science naturelle est posée dans le contexte social : durant cette étape, les chercheurs ne peuvent rien faire quant au contenu de la compréhension de la société et la théorie scientifique est incorporée au système de valeur et à la norme de la société comme un composant efficace qui justifie la société existante.

On peut voir ce type de procès dans l'acceptation de l'évolutionnisme et le mendélisme et dans la naissance de l'eugénisme. Quand Mendel découvre des lois de l'hérédité et que Darwin présente la thèse de l'évolutionnisme, ils les rendent publiques comme des règles science-naturels. Mais au moment où Galton, statisticien et cousin de Darwin, invente l'eugénisme en appliquant les règles de l'évolutionnisme, il a ouvert le chemin vers l'élimination des personnes considérées indésirables au titre de l'amélioration de la race ou de la société, se fondant sur les théories de la science naturelle. L'acceptation rapide de l'eugénisme dans les plusieurs pays est liée au fait que celui-ci était utile au

système de valeurs de leur société et répondait aux besoins de leur état-nation.

La distinction variable entre la caractéristique désirable et la caractéristique indésirable sont dans la relation analogique avec la différenciation entre l'état normal et l'état pathologique dans la médecine. Canguilhem nous enseigne que l'anomalie est l'état physiologiquement différencié de la normalité de la santé et que le caractère normatif de la santé donne une définition de la maladie ; de plus, selon lui, la sélection naturelle et la médecine sont des « techniques biologiques exercées intentionnellement et plus ou moins rationnellement par l'homme »²². Suivant l'analyse de Canguilhem, on pourrait dire qu'au niveau de la biologie, la sélection naturelle est le processus d'assimilation au milieu des vivants, mais qu'il serait impossible d'éviter toute intervention humaine, et que la différenciation entre le normal et l'anormal se fonde sur la normalité de la définition de la santé alors qu'elle se forme la différence biologique.

Or, le système de valeurs et des normes n'existent pas indépendamment des jugements de valeur de l'individu. Comme les philosophes modernes et les sociologistes le montrent bien, l'individu est né dans la norme et le système de valeurs existantes ; il grandit en les intériorisant et les reproduit à nouveau en les transformant selon le besoin de la société. Les applications des théories de la science naturelle suivant les attentes de la société sont donc des résultats naturels dans la mesure où elles sont aussi les produits de la société, et elles changent le sens des pratiques existantes.

Comme l'on a vu, au Japon, l'avortement et l'infanticide, ainsi que l'abandon des enfants, étaient pendant long temps des moyens de contrôle de naissance dans la famille. Mais après la Restauration de Meiji, à la faveur de l'accroissement de la force du pays, l'avortement était interdit. Néanmoins, l'introduction de l'eugénisme a changé le rôle de l'avortement, utilisé alors pour garantir la bonne qualité du peuple par la voie de la « prévention » des naissances indésirables. Autrement dit, la fonction de l'avortement s'est transformé pour devenir un moyen de contrôle qualitatif des naissances au niveau de l'Etat, indépendamment de la dimension de la famille, alors que la définition de la pratique d'avorter n'a pas changé.

Maintenant, les défenseurs de l'eugénisme libéral, autrement dit l'eugénisme privé ou l'eugénisme utopique qui se fonde sur le respect maximum de la liberté individuelle, définissent l'avortement comme le moyen de réaliser les désirs des parents futurs. « Utopian eugenics treats abortion as one among many medical techniques for reducing human suffering »²³, dit Kitcher, qui

²² Georges CANGUILHEM, *Le normal et le pathologique*, 1943, PUF, 5^e éd., p.79

²³ Philip Kitcher, *The Lives to Come*, Touchstone Book, 1997, p.224

Selon lui, l'avortement est un moyen efficace pour éviter à de futurs parents la douleur d'avoir les maladies héréditaires. « Quand un enfant naît en étant porteur de la maladie de Huntington ou de Tays-Sachs, on ne peut pas l'aider. Le seul moyen d'éviter la souffrance est de provoquer l'avortement à un moment où l'individu n'est pas encore une personne. »(P. Kitcher, *Eugénisme d'hier et eugénisme d'aujourd'hui*, in *L'Eternel retour de l'eugénisme*, éditée par Jean Gayon et Daniel Jacobi, PUF, 2006, p.272) Mais la décision d'avorter n'est pas facile pour la femme, comme les chercheurs, gynécologues et les infirmières témoignent (ex. Natalie BAJOS, Michèle FERRAND, *De la contraception à l'avortement*, l'équipe GINE, Inserm, 2002).

insiste l'efficacité de l'avortement vis-à-vis des testes génétiques. Aux yeux des eugénistes libéraux, l'avortement est une pratique médicale qui permet d'élargir la liberté de l'individu et les couples ainsi que l'intérêt de la société, et l'angoisse des personnes handicapées et de leurs proches devient un obstacle de l'accomplissement du désir de l'individu.

Mais au Japon, qui aurait été un pays idéal pour les eugénistes libéraux, les manifestations des personnes handicapées des années 1970 ont changé le regard sur la vie avec un handicap et ont fait réfléchir les féministes sur l'avortement vu comme la liberté de la femme sur son propre corps. Cette affaire nous enseigne que, pour donner le jour à la société dans laquelle tout le monde est respecté, il faut conjuguer le point de vue sur ce que c'est que la vie heureuse au pluriel, en écoutant des voix des personnes concernées.

Conclusion

« Vivre heureux, mon frère Gallion, tout le monde le désire ; mais pour découvrir en quoi consiste ce qui rend la vie heureuse, personne n'y voit clair », dit Sénèque²⁴. Les philosophes discutent depuis longtemps de la définition de la vie heureuse, mais ils n'ont pas encore trouvé la réponse exacte. Par ailleurs, dans les discussions philosophiques, la passion du désir est souvent considérée comme la nature fondamentale de l'homme, à l'exemple du *coservatio sui* chez Spinoza.

Quand Spinoza et des autres philosophes au 17^{ème} siècle placent le *coservatio sui* à la base de la philosophie et la morale, le désir signifie la conservation de la vie interne, présupposant le contrôle de la raison ou de l'entendement²⁵ ; mais le néolibéralisme donne l'impression que la liberté est d'accomplir tout ce qu'on désire, et la réflexion sur l'intérêt d'autrui n'est pas autre chose qu'une barrière de la liberté individuelle. Un de points problématiques de l'eugénisme privé est d'affirmer sans considération le désir indéfini de faire des distinctions entre la caractéristique favorable et la caractéristique défavorable bien qu'ils évoluent en fonction des systèmes de valeurs et des normes sociales.

Pour revenir à l'eugénisme japonais, celui-ci ne pouvait pas exister sans le consentement tacite de la société, c'est-à-dire le désir communautaire implicite d'améliorer de peuple. La raison pour laquelle le Japon a eu une administration menant une politique eugénique durant plus d'un demi-siècle, c'est que l'Etat et le peuple avait le projet commun de faire passer l'intérêt national avant le respect de la vie dans toutes ses conditions.

L'histoire japonaise de l'eugénisme peut sembler être une expérience limitée à un pays d'Asie, mais elle constitue un cas exemplaire pour déceler l'élément problématique de l'eugénisme qui existe dans le désir personnel.

²⁴ Sénèque, *De Vita Beata*, traduit par A. Bourgerly, in *Sénèque : Dialogues tome second*, Société d'Édition « les Belles Lettres », 1980, p.12

²⁵ Proposition VI et la Démonstration de la Proposition IX, III., in *ETHIQUE*, Spinoza
Je voudrais remercier Sandra SCHAAL, Université Marc Bloch, de m'aider cet article en français.